



EPAF

Vente à la Découpe !

Ce 22 juin s'est tenu le groupe de travail obtenu à l'issue du CTM du 21 mai dernier. CTM, rappelons-le à la demande des fédérations, à la suite de l'annonce par le responsable de l'action sociale de la vente de la totalité des résidences EPAF. Au cours de ce CTM Mme BARBAT-LAYANI secrétaire générale avait accepté de reprendre la discussion sur ce dossier. Afin de préparer au mieux le groupe de travail du 22 juin nous lui avons demandé de nous faire connaître les marges de manœuvre et les moyens dont elle disposait afin d'affiner au mieux nos propositions.

Sa réponse : une proposition de transfert d'activité avec cession de résidences qui ne concernerait plus la totalité du parc mais les 2/3. Histoire de clore avant d'ouvrir. L'annonce sera finalisée par la communication de la liste des 15 résidences vouées à quitter EPAF au CTM du 25 juin et au CNAS du 7 juillet. Une fâcheuse habitude à Bercy en matière de "dialogue social" ! **Faire semblant.** Encore une affaire de "Com".

Pour **Solidaires Finances** si la nouvelle proposition traduit une évolution par rapport au projet initialement porté par le Secrétariat Général de cession intégrale du parc EPAF, il n'en demeure pas moins qu'il reste inconciliable avec l'attachement du ministre à une ambitieuse politique d'action sociale ministérielle réaffirmé lors du CTM du 21 mai.

Le trésorier d'EPAF, notamment lors des AG et des Conseils de surveillance tirait la sonnette d'alarme depuis des années, **Solidaires Finances** demandait que l'État fasse les travaux nécessaires dans les résidences afin de les maintenir en bon état et de les moderniser pour les rendre plus attractives.

Pourtant, l'État n'a fait que réduire ses subventions à EPAF. Et les crédits d'investissement ont également été drastiquement réduits au fil des ans dans le budget du CNAS. Ainsi, le budget présenté et voté en loi de finances par le Parlement a déjà été revu à la baisse en cours d'année : en 2020, la subvention à ALPAF a été ramenée de 18 M€ à 11 M€ et celle de l'EPAF a été diminuée de 3,5 M€. C'est une perte sèche pour l'action sociale ministérielle de 10,5M€ qui auraient pu être investis dans les résidences.

Pour **Solidaires Finances**, le volume des travaux à entreprendre relève de l'inconséquence de l'État, qui a clairement refusé d'entretenir les résidences et ainsi tué en toute connaissance de cause une partie de l'activité d'EPAF sans considération aucune pour les agent.e.s qui en bénéficient et les personnels qui ont permis tout au long des années le fonctionnement des résidences et l'accueil des vacanciers.

Face aux défis qui attendent EPAF, entre la dégradation de son patrimoine immobilier et l'évolution du tourisme social, **Solidaires Finances** n'entend ni se cantonner au statu quo ni se satisfaire d'un projet irréaliste qui passe de mort instantanée à mort programmée des vacances loisirs à Bercy.

Quelles marges de manoeuvre ?

Pour **Solidaires Finances** au moment de débattre sur l'évolution du parc EPAF, un certain nombre de présupposés doit être clarifié :

- le projet consistant à céder le parc avec reprise d'activité par un opérateur de tourisme social pour une quinzaine des 23 sites est-il amendable, et jusqu'où ?
- Ce projet est censé permettre une meilleure réponse aux besoins des personnels de Bercy en matière de vacances loisirs, mais quelle est l'offre envisagée ?
- Quel budget le ministère est-il déterminé à mettre et à garantir, dès 2022 et dans les années à venir, en matière de subventions et d'investissements ?

Le nœud du problème n'est pas tant le fait de se dire que la délégation est moins pire que la cession généralisée du parc EPAF, mais de savoir si l'offre qu'autorise à l'avenir le budget alloué à EPAF lui permettra de répondre aux besoins des agent.e.s.

Pour Solidaires Finances d'autres choix sont possibles. Des solutions internes doivent être recherchées, en particulier pour améliorer l'attractivité des offres, leur visibilité, le taux d'occupation des résidences ...

Notre fédération, dans les CNAS, les groupes de travail, via ses représentant.e.s du personnel lors des assemblées générales, a, à maintes reprises, fait des propositions :

➤ Ouvrir l'accès des résidences :

- à l'organisation de classes vertes, de mer ou de neige ;
- à l'organisation de congrès, séminaires, ou autres possibilités de rassemblements ;
- aux agent.e.s des autres ministères ou collectivités, à condition de maintenir une priorité pour les agents du MEFR évidemment.

➤ Dynamiser l'attractivité des résidences :

- construction de piscines là où cela est possible ;
- propositions de séjours à thèmes , surf, escaladade, canyoning, survol en mongolfière,... à adapter en fonction des situations géographiques, ... cela permettra d'attirer une population nouvelle, plus jeune, qui recherche un autre type de vacances.

➤ Adapter et revoir les prestations des résidences hôtelières :

Celles-ci doivent laisser plus de liberté aux bénéficiaires, notamment sur les plages repas, dans un esprit hôtel plus que pension de famille.

➤ Revoir la grille tarifaire :

Solidaires Finances revendique depuis plusieurs années l'évolution de la grille tarifaire. Nous avons ainsi proposé dans les assemblées générales une autre grille tarifaire comportant plus de tranches que celles qui existent. Cette grille respecterait davantage la progression des rémunérations et serait plus conforme aux moyens dont peuvent disposer les agents pour leurs vacances.

Son objectif : attirer davantage d'agents de catégorie intermédiaire, les cadres B pour la plupart, dans les résidences de vacances, le coût des séjours étant souvent un obstacle.

➤ Améliorer la communication :

Force est de constater que la communication sur EPAF par les délégations d'action sociale est devenue au fil des années quasi-inexistante. Il n'est donc pas étonnant que la population qui se rend dans les résidences soit plus âgée. Les actuels retraités sont souvent les seuls à connaître l'existence d'EPAF fruit d'un passé où les différentes activités dont celles des vacances loisirs action sociale, étaient bien relayées dans les services !

Pourtant quand le ministère le souhaite il sait faire et mettre "le paquet" en matière de com.

- Des évolutions sont également possibles, et nécessaires, dans le fonctionnement d'EPAF et le rôle du secrétariat général.

Pour **Solidaires Finances** l'offre doit ainsi évoluer en tenant compte des potentialités de chaque site, pour permettre l'étalement des travaux nécessaires dans le temps...

Tenir compte du pouvoir d'achat

Une autre raison qui explique selon nous la forte proportion de retraité.e.s à EPAF, les agent.e.s nouvellement recruté.e.s dans les services se trouvent confronté.e.s à des difficultés financières et partent généralement en vacances dans leur famille.

En effet, une fois payé leur logement notamment dans les grandes agglomérations, il ne leur reste plus grand chose pour les vacances et cela se retrouve au niveau du recours aux chèques-vacances. De fait, les agent.e.s nouvellement installé.e.s y ont très peu recours alors que c'est un avantage non négligeable mais ils, elles n'ont pas les moyens de faire une épargne et n'ont pas de budget à allouer aux vacances.

Aucune de ces pistes n'a été examinée par le Secrétariat général depuis 4 ans malgré nos demandes répétées, à croire que le Secrétariat général avait déterminé sa position depuis longtemps et que tous les audits menés n'ont servi qu'à le conforter dans la voie choisie.

Les évolutions mises en avant par le Secrétariat général sont-elles pour autant convaincantes ? Solidaires Finances en doute fortement...

Le Secrétariat général met en avant que d'autres associations ou fondations ont eu recours à la solution de cession retenue mais les comparaisons ne tiennent pas :

L'AGOSPAP ne détenait que 3 résidences et non 23 partagées entre la ville de Paris et les hôpitaux ; elle a choisi de les céder suite à un désaccord entre ces deux entités, le processus a duré 20 ans et il a fallu 7 ans pour la vente effective.

Quant à la fondation d'Agusseau (Ministère de la Justice), elle ne gèrait qu'un seul site.

La question du financement du projet présenté par le ministère apparaît lui aussi nébuleux.

Après avoir envisagé de vendre l'intégralité du parc, proposition rejetée par l'ensemble des fédérations (lors du CTM du 21 mai, Solidaires et CGT ont voté contre), l'administration ne propose "plus que" une vente/cession partielle qui concernerait les deux tiers du parc soit une quinzaine de résidences... pour l'instant ! Mais quels sites, et quels critères ont été retenus pour sélectionner ces 15 sites à céder ?

L'administration affirme que 50% du montant des cessions/ventes reviendrait à l'action sociale. Mais quand ? Actuellement deux sites, celui de Méribel et de La Tour de Carol, sont fermés et, pour l'un d'eux, depuis déjà quelques années sans avoir encore été mis en vente. Et EPAF continue de payer pour l'entretien de ces sites. Quelle garantie avons-nous de ce retour financier à l'action sociale ?

Quand l'exemplarité ne paye pas.

Pour le Secrétariat général, Bercy avec EPAF est actuellement dans le top 3 des propriétaires publics en nombre de sites de tourisme social (derrière EDF et IGESA pour le ministère des Armées). Insupportable d'être aussi bien placé, mais le Secrétariat général entend bien mettre un terme à ce podium « social ».

Rassurons-nous : EPAF « restera un très gros propriétaire direct de vacances loisirs », même s'il dégringolera dans le classement.

Où quand l'exemplarité ne paye pas !

Des engagements qui n'engagent que celles et ceux qui y croient ?

Les agent.e.s MEFR auront accès au parc EPAF transféré à un autre opérateur, aux résidences du repreneur et à celles d'autres opérateurs.

Les tarifs seraient maintenus dans les résidences reprises et subventionnées par EPAF.

Pour **Solidaires Finances**, ces indications posent d'avantage de questions qu'elles n'en solutionnent !

- L'accès aux résidences cédées sera garanti : peut-être... mais toute l'année ? A quels tarifs ?
- Y aura-t-il maintien des tarifs actuels pour les résidences hôtelières selon le quotient familial et quelle que soit la résidence ?
- Les tarifs des résidences locatives seront-ils maintenus ?

- Les résidences du parc seront-elles accessibles toute l'année et aux tarifs actuels ?
- Les retraités continueront-ils d'avoir accès aux résidences et dans les mêmes conditions que les actifs ?
- Des séjours de groupes seront-ils maintenus toute l'année et le seront-ils aux tarifs actuels ?
- Chez les autres prestataires, les tarifs proposés aux agents seront-ils les mêmes que ceux concernant les résidences EPAF ? A quel niveau sera la subvention EPAF pour les nuitées ?
- Quel est le niveau annuel des nuitées arrêté ?

Et les personnels EPAF ?

S'agissant des personnels des résidences EPAF la réponse apportée par le ministère nous inquiète plus qu'elle ne nous rassure.

Solidaires Finances comprend l'inquiétude et l'angoisse dans lesquelles se trouvent tous ces personnels sur lesquels pointe la menace de la perte de leur emploi depuis 3 ans.

Mais la faute en revient au Secrétariat général et au Ministre qui ont décidé de se débarrasser, dans des conditions lamentables, du parc EPAF sans aucun égard pour ces personnels.

Le ministre et le Secrétariat général ont laissé EPAF gérer une situation qui lui échappe totalement et dont l'association n'a plus la maîtrise.

Pour l'administration le maintien des emplois est conditionné à la poursuite de l'activité par un hypothétique repreneur dès janvier 2022.

Parallèlement elle propose un dispositif de rupture conventionnelle collective (RCC) qu'EPAF devra mettre en place ... mais pas le ministère !

- Quel périmètre pour cette RCC : tout EPAF (y compris le siège) ou seulement les résidences abandonnées ?
- Quelles garanties pour les personnels ?
- Quel coût ?
- Qui paye ? EPAF ? Avec quels moyens ? Avec la subvention qui sera abondée d'autant ??

Les personnels d'EPAF n'ont pas à faire les frais des inconséquences de l'État et des décisions arbitraires du Ministre.

C'est pourquoi **Solidaires Finances** s'oppose à une RCC prise en charge par le budget d' EPAF : pourquoi le Ministre, dans l'hypothèse où il maintiendrait sa décision de dessaisir EPAF de toute gestion des résidences, ne proposerait pas aux personnels de les intégrer comme fonctionnaires du Ministère, avec reprise d'ancienneté, dans le grade correspondant aux fonctions exercées au sein d'EPAF, pour celles et ceux qui le souhaiteraient évidemment ?

Discussion à peine ouverte déjà refermée

annoncé que la RCC ne concernerait que les personnels directement touchés par la cession. Elle a présenté son projet (toujours aussi flou), a écouté les propositions des fédérations qu'elle a jugé intéressantes, et même susceptibles d'être mises en œuvre... après la cession des sites !

Sur ces cessions, la Secrétaire générale a juste indiqué que les résidences seraient classées en 5 groupes (en tenant compte de leur valeur résiduelle, de leur attractivité, du montant des travaux à effectuer...), Bercy ne souhaitant conserver qu'un site par catégorie : pas question de conserver uniquement des sites à fort potentiel ou en bon état.

Mais aucune information n'a été donnée sur ce classement. Tout juste la Secrétaire générale a-t-elle lâché que certains sites ne pourraient être mis en vente (La Saline, Vendre, et les résidences colonies de vacances de Leucate et Mimizan ?). Ce qui n'empêcherait pas leur fermeture si les travaux ne pouvaient être effectués*.

Solidaires Finances a ajouté Soulac, qui avait fait l'objet d'une donation sous conditions. Un détail qui avait semble-t-il échappé aux chargés de promotion de la vente ! **Un dossier bien ficelé, vraiment !**

* A Chalès, le domaine de l'œuvre des Orphelins des Douanes a été fermé faute de trouver preneur.

Non vraiment la proposition de l'administration ne peut recueillir notre assentiment.

Nous n'avons aucune garantie sur les tarifs qui seront pratiqués pour les agent.e.s dans les années futures et nous avons malheureusement des exemples qui nous font craindre le pire : les mutuelles ont cédé leur patrimoine à Vacancier et 6 ans plus tard les tarifs sociaux et préférentiels avaient disparu.

Encore une fois, pour **Solidaires Finances le statu-quo ne peut être maintenu. Si nous rejoignons l'administration sur ce point, nous considérons cependant que l'État doit maintenir le parc EPAF avec une gestion EPAF mais en y programmant sur plusieurs années les travaux qui s'imposent, travaux de mise en sécurité, de mise aux normes et d'amélioration, comme tout propriétaire qui gère sainement et intelligemment son patrimoine.**

Le droit aux vacances existe pour tous les agents du MEFR, l'accès aux vacances et aux loisirs est bien prévu par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983.

EPAF, opérateur exclusif de tourisme du Ministère, doit continuer à jouer son rôle social tant en ce qui concerne les colonies de vacances que les vacances loisirs.

L'État doit donc lui donner les moyens d'accomplir sa mission sociale dans l'intérêt des agent.e.s avec des personnels dont la compétence et le savoir-faire ne sont plus à démontrer. Ceux-ci ont droit au respect, à la reconnaissance de tous les acteurs dont le Secrétariat Général et le Ministre.